

## Relations industrielles Industrial Relations



« Les Problèmes administratifs du chômage partiel », numéro spécial du *Bulletin de l'Association internationale de la sécurité sociale*, XVe Assemblée générale (Washington, septembre-octobre 1964). 174 pages.

Ronald Pleau

Volume 21, numéro 1, 1966

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/027656ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/027656ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Pleau, R. (1966). Compte rendu de [« Les Problèmes administratifs du chômage partiel », numéro spécial du *Bulletin de l'Association internationale de la sécurité sociale*, XVe Assemblée générale (Washington, septembre-octobre 1964). 174 pages.] *Relations industrielles / Industrial Relations*, 21(1), 106–106. <https://doi.org/10.7202/027656ar>

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1966

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

éru  
dit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Quels sont les besoins de formation, de perfectionnement des cadres supérieurs? Comment et où les former et perfectionner? Qui assumera cette tâche? De quelle façon peut y participer l'entreprise? Comment en évaluer les résultats? Voilà autant de questions auxquelles répond le chapitre suivant (chap. VII).

Enfin, il nous est donné dans un dernier chapitre d'examiner en quoi consiste certains organismes d'enseignement et de perfectionnement qui existent en France, lesquels constituent autant d'efforts en vue de préparer des cadres à des fonctions supérieures. Ces enseignements complémentaires sont distribués sous forme de cours oraux, par correspondance, par sessions spéciales ou encore par séminaires.

Une intéressante bibliographie vient compléter cette étude.

**Ronald Pleau**

« Les Problèmes administratifs du chômage partiel », numéro spécial du **Bulletin de l'Association internationale de la sécurité sociale**, XVI<sup>e</sup> Assemblée générale (Washington, septembre-octobre 1964). 174 pages.

Le présent numéro de ce bulletin traite de différents sujets d'un intérêt marqué pour qui s'occupe de problèmes relatifs aux relations industrielles.

Chacun de ces sujets pourrait constituer à lui seul l'objet d'une publication indépendante mais ils sont réunis ici pour former un document d'une valeur encore plus considérable.

C'est en premier lieu des problèmes administratifs que pose le chômage partiel dont on nous entretient. Après une brève explication de la notion du chômage partiel, on en cherche les causes pour ensuite essayer de déterminer certains moyens de le contrôler et définir du même coup quelles sont les responsabilités de l'employeur vis-à-vis ce fléau.

Parmi les façons de remédier à ses effets néfastes, le rapport fait mention de certains régimes de prestation (dont on étudie la durée, la façon de les calculer). Quelques paragraphes sont ensuite élaborés sur les organismes qui distribuent et fournissent les prestations, sur les bénéficiaires de ces dernières, les voies de recours à leur disposition.

En second lieu nous passons à l'étude de certains aspects particuliers de l'assurance chômage pour les travailleurs saisonniers. Encore là, il est question des causes de ce genre de chômage, de ses conséquences, des moyens de lutte et de protection contre ce dernier, de ses répercussions en régime d'assurance-chômage.

L'exposé se poursuit avec l'assujettissement des travailleurs à un régime d'assurance-chômage et le financement d'un tel régime la protection qu'il accorde aux chômeurs saisonniers.

Dans un troisième rapport on retrouve les problèmes de l'âge de la retraite et des conditions pour la perception des prestations de vieillesse (genres de pensions etc.). Et toujours en rapport avec la vieillesse, c'est plus loin du placement des fonds de l'assurance invalidité-vieillesse-décès dont il est question (genres de réserves, mode de financement, placements, pratiques d'investissement des institutions d'assurance-pensions).

Finalement le tout se termine sur une note un peu plus technique par un bref compte-rendu des résultats d'une enquête menée au sujet des coûts d'administration de la sécurité sociale.

**Ronald Pleau**

**The Management of Conflict, Appeal Systems in Organizations**, William G. Scott, Richard D. Irwin, Inc. & the Dorsey Press, Homewood, Illinois. 1965. 129 pages.

L'organisation formelle est autant un système légal qu'un système économique, social ou qu'un système d'information. Les administrateurs, si l'on accepte ce prémisses, ne font pas qu'exécuter la loi, mais doivent maintenir aussi un système de justice. L'auteur analyse donc ce système.

Celui-ci est fondé sur deux choses : l'une concerne les actions et les sanctions : les mesures disciplinaires et les politiques en administration en sont des exemples ; l'autre implique la façon dont les individus vont agir afin de redresser le système s'ils sentent que leurs droits ont été violés par un autre : système d'appel.

C'est alors que l'auteur se concentre sur l'étude des systèmes d'appel et formule trois hypothèses : 1) les systèmes d'appels sont associés avec les grandes organisations : le gouvernement, l'Eglise catholique, les forces armées, les grands syndicats, etc . . . 2) ils surgissent à cause des con-